



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports****Groupe d'experts des aspects juridiques  
de l'informatisation du régime TIR****Première session**

Genève, 16-17 novembre 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Arrangements administratifs****Plan de travail et hiérarchisation des activités  
du Groupe d'experts des aspects juridiques  
de l'informatisation du régime TIR (GE.2)****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts devrait adopter, à sa première réunion, un plan de travail définissant clairement ses objectifs et les tâches à accomplir et établissant notamment un calendrier d'exécution. À cette fin, le secrétariat a établi le présent document, qui définit un projet de plan de travail assorti d'une hiérarchisation des activités, sur la base du mandat, en vue de son examen et adoption par le Groupe d'experts.

**II. Objectif****Élaboration d'un projet de Protocole eTIR  
à la Convention TIR**

2. Le projet de Protocole couvrira l'ensemble de la procédure et du système international eTIR envisagés, y compris, par exemple, le champ d'application, un ensemble de définitions, l'administration du système, la procédure d'amendement et toutes les dispositions standard requises pour un instrument juridique international telles que l'entrée en vigueur, le règlement des différends, etc.



## A. Plan de travail pour 2015-2016

3. Le Groupe d'experts poursuivra son objectif en menant les travaux préparatoires suivants :

a) Examen des questions juridiques relatives à l'administration du système international eTIR;

Priorité : 1

b) Recensement et analyse des dispositions qui pourraient être touchées par l'introduction d'eTIR;

Priorité : 1

c) Clarification du rôle des organes intergouvernementaux TIR dans le cadre du Protocole eTIR;

Priorité : 1

d) Recherche du moyen adapté pour intégrer dans le cadre juridique les spécifications fonctionnelles et techniques figurant dans le Modèle de référence eTIR; mise au point d'une procédure d'amendement appropriée;

Priorité : 1

e) Collecte auprès des autorités nationales et des parties prenantes compétentes de toutes les informations pertinentes et réalisation, sur diverses questions, d'enquêtes pouvant contribuer utilement à la réalisation de l'objectif du Groupe d'experts.

Priorité : 2

## B. Plan de travail pour 2017

4. Le Groupe de travail poursuivra son objectif en élaborant, sur la base des travaux préparatoires, un projet de dispositions à inclure dans le Protocole.

Priorité: 1

## C. Calendrier

<i>Sessions</i>	<i>Dates</i>	<i>Observations</i>
Première session :	16 et 17 novembre 2015	Établissement du plan de travail et des priorités, évaluation des documents déjà disponibles et des travaux préparatoires du WP.30, discussions préliminaires sur divers éléments du cadre juridique envisagé pour eTIR
Deuxième session :	4 et 5 avril 2016 (indicatif)	Activités préparatoires [voir ci-dessus par. 3 a), b), c) et d)]
Troisième session :	31 octobre-1 <sup>er</sup> novembre 2016 (indicatif)	Activités préparatoires [voir ci-dessus par. 3 a), b), c) et d)]

---

<i>Sessions</i>	<i>Dates</i>	<i>Observations</i>
Quatrième session :	Avril ou mai 2017 (à confirmer)	Évaluation du premier projet de Protocole, élaboré sur la base des activités préparatoires (voir ci-dessus, par. 4)
Cinquième session :	Septembre 2017 (à confirmer)	Mise au point de la version finale du projet en vue de sa présentation au WP.30 en février 2017

---

### **III. Examen par le Groupe d'experts**

5. Le Groupe est invité à adopter son plan de travail et la hiérarchisation de ses activités avec ou sans modifications.

---